

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R./ BERNARD A. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V. / BARDINE L. / GRANDJEAN L.

Excusées : BAUDRAND M. / CHEVAT L.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de juin. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ✓ Ecole, S. ASCARI

**Personnel** : l'an dernier des plaintes ont été émises à l'encontre de certain personnel de surveillance pour des propos tenus, jugés non adéquats. Lors des réunions de rentrée scolaire, en accord avec les enseignants, Elus et personnel communal se sont présentés afin d'apaiser les tensions. Ce ne fut pas le cas avec quelques parents de la classe des CM2. L'agent mise à disposition par le SITSL a souhaité réintégrer son poste à St Vincent, elle a été remplacée par Mme PAPIN Delphine, qui a assuré plusieurs remplacements l'an dernier. Mme Chloé COSTE, nouvellement intégrée au syndicat, mais ayant des obligations par ailleurs, n'a pas souhaité augmenter son temps de travail sur St Lager Bressac. Ces temps d'échange avec les parents ont permis de rappeler le règlement (avertissement, exclusion), le respect et la politesse exigés envers les enseignants et le personnel.

#### **Enseignants :**

- Stéphanie ROUSSEAU a souhaité une disponibilité pour assurer un nouveau poste à Privas « accompagnement et enseignement aux primo-arrivants et réfugiés. » Ambre PERGE occupe son poste en classe de CM2 pour toute l'année scolaire. Elle est jeune, dynamique et compétente. Elle ne semble pas rencontrer de difficultés à se faire respecter.
- Nathalie DE OLIVEIRA assure le poste de directrice et enseigne aux CM1.
- Deux enseignants se partagent le poste de la classe de CE2, l'enseignante titulaire étant actuellement en arrêt maladie.

**Inspectrice de l'Education Nationale** : Mme PREULIER Carole, nouvelle inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription du Teil se rendra à l'école de St Lager Bressac lundi 2 octobre de 13h30 à 14h. A.BERNARD étant indisponible, elle sera accueillie par Mme VINCENT et M. BARDINE.

**Anglais** : Mme SANTONI assure les cours d'anglais comme les années précédentes.

### ✓ Voirie, A. BERNARD

Le **programme Voirie 2023** a été validé au cours de l'été. 5 entreprises ont été consultés, les 5 ont répondu. La commission Voirie s'est réuni et a choisi pour l'entreprise la moins disante, soit SCR de Loriol sur Drôme pour un montant de 28 000.00 € HT. Les travaux consistent à réaliser un enrobé sur le chemin de Rouvèze et un bi-couche sur la route de Rouvèze (depuis la RD2 jusqu'à la fin) ; lundi 25 septembre, l'enrobé a été réalisé, la route de Rouvèze se fera en deux fois, un ragréage (ou reprofilage) le 25 septembre et l'enduit bi-couche la semaine suivante. R.PELLEGRIN rappelle que le bord de cette route est très abîmé.

**Route de Partage** : actuellement peu empruntée, cette route étroite risque de devenir très fréquenté quand la MAM et le bâtiment Multi-accueil seront opérationnels. Il est donc envisagé le busage du fossé au-dessus du stade. Un devis a été demandé à l'entreprise PIERROAN TP, les engins étant sur place, ce chantier pourrait être réalisé simultanément. Une partie du remblai du chantier Multi-Accueil serait affecté à cet aménagement. Cet élargissement pourrait permettre une circulation fluide voire des places de stationnement supplémentaires, bien utiles lors de manifestations.

**Le Planas** : le lit bétonné du fossé de bord de route est très abîmé ; le nouveau propriétaire des parcelles ZA 182 et 179 riverain du canal, souhaite refaire son mur et demande à la municipalité de restaurer sa partie. Cette personne a fait parvenir un devis en mairie et la commission Voirie s'est rendu sur place. En effet, des travaux sont nécessaires mais le muret à la charge du propriétaire doit être refait dans un premier temps (la partie restante est instable et menace de tomber) Sans quoi, s'il fallait envisager des travaux de terrassement, ce serait dangereux pour les ouvriers en l'état actuel du mur.

### ✓ **DIA**

M. le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

Parcelles au lieu-dit Grimaud cadastrées ZD 268/276/277 pour un total de 1170 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

### ✓ **Avancements des projets en cours, S. ASCARI**

**Réseaux :** Le chantier Multi Accueil a démarré par l'entreprise de terrassement ; il a fallu au préalable gérer les réseaux. En effet, de nombreuses gaines et câbles (eau, électricité, irrigation, téléphone) traversaient le terrain. Téléphone : le câble du locataire au-dessus du local technique a été déplacé et réinstallé à l'aplomb du bâtiment ; les deux lignes surplombant le chantier (piscine et riverain au sud ouest) seront enterrées avec les lignes supplémentaires à venir (Multi Accueil et MAM). Les deux nouveaux compteurs d'eau et d'électricité ont été demandés, les câbles existants recherchés et déplacés.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est toujours d'actualité (charpente et toiture ont été conçues pour recevoir ce poids supplémentaire), les élus étudient plusieurs propositions ; le projet pourrait être couplé avec l'installation d'ombrières sur le parking de la voie douce (celui du haut). Si le projet est porté directement par la commune, la revente de l'énergie nécessite la pose d'un compteur séparé. Il est important de le prévoir en amont, lors de l'installation des réseaux, avant la construction du bâtiment. Si la commune envisage des ombrières, elle peut également envisager l'installation d'une borne électrique. Face à l'accroissement de la flotte électrique, cet emplacement, au droit du camping, est avisée.

Les sociétés contactées ou à contacter sont :

- Société Relyens (Christophe DUMAS, Directeur Général Adjoint du groupe) a proposé de réaliser l'installation sous forme de bail emphytéotique dont la durée reste à définir, moyennant le versement d'un loyer de l'ordre de 1500 €/an.
- Société Ouvèze Paye Energies SAS (ils ont travaillé pour différentes structures publiques)
- Société Solarhona (Alban David, filiale CNR) RDV à venir
- Société IMAGINE ENERGIE Rhône Alpes (Yannick COGNET) RDV à venir
- Société HELIOSCOP, (entreprise coopérative, Guillaume BARAS) RDV le 27 octobre à 10h

La gestion en direct est à étudier.

### ✓ **Cimetière, V. TEILHAS-BALME**

Un travail a été réalisé par les agents administratifs afin de procéder à une reprise des concessions abandonnées au cimetière communal. C'est une procédure longue et normée qui consiste à remettre à la vente des concessions dont les sépultures ont plus de 10 ans, non entretenues, et les descendants/bénéficiaires/ayant droit sont inexistantes ou inconnus. Il a fallu recouper n° de concessions et n° de registres, aller sur place observer les pierres tombales, et déterminer que 47 emplacements répondraient aux conditions. Cette procédure n'a encore jamais été réalisée à St Lager ; un affichage sera réalisé prochainement à l'entrée du cimetière et en mairie pour annoncer la procédure. Toute personne ayant des renseignements à apporter sur les propriétaires ou ayant droits de ces concessions est invité à le faire savoir. Il sera établi un constat d'abandon le mois suivant. Un procès-verbal sera dressé à l'issue de cette première étape. Les élus devront déterminer ensuite l'emplacement où sera l'ossuaire communal, chiffrer le coût des exhumations d'ossements par une entreprise spécialisée. Il s'agit d'une opération complexe, sérieuse et délicate. V. TEILHAS-BALME précise qu'un logiciel « cimetière » faciliterait le travail administratif ; un devis sera demandé à Cosolus-Numérien au Pouzin.

### ✓ **CCAS, N. STOFFT**

Les invitations pour le **repas d'Automne** Dimanche 22 octobre à midi ont été distribuées ; le traiteur est retenu, reste aux membres à prévoir l'apéritif et le dessert. Le secrétariat est chargé de prendre les réservations.

**Colis de Noël :** les membres du CCAS ont reçu une personne qui propose la vente de colis composé de produits locaux uniquement Drôme-Ardèche. La formule change cette année, 1 colis personne seule, 1 colis couple. Rappel : Asmida MAZOYER propose à la vente des bâtonnets de vanille de Madagascar.

**Opération brioches** semaine 41- vente au parking de co-voiturage à côté du chalet, vendredi de 16h à 19h et samedi de 9h à 12h, et vente en mairie

### ✓ **Piscine, P. LEOUZON**

Deux réunions se sont déroulées à la fin de la saison, entre salariés pour recevoir leurs remarques sur la saison, puis celle des élus de la Commission. Bilan : 6000 entrées cette saison, en baisse par rapport à l'an passé. Au snack : problème de téléphone, de micro-onde. Les incivilités ont été nombreuses, des vols (chaussures / vélo) ont été signalés. Un courrier a été adressé à un foyer fauteur de troubles, ils n'ont plus été autorisés à pénétrer dans l'établissement pour la saison.

Travaux à prévoir : changer le sable (filtre) un devis a été demandé à la société RABATEL. Réparer les douches et remplacements des pédiluves (employés).

Francis LEMOINE a réalisé sa dernière saison ; il faut chercher quelqu'un au même profil : diplômé BEESAN pour pouvoir encadrer scolaires et cours de natation, une personne de plus de 30 ans (respect). Un communiqué de presse est paru dans le e-journal de la Tribune, avec en titre un appel à candidature.

### ✓ **Association Foot-Loisirs, G. ROBERT**

L'association reprend et l'activité continue mais G. ROBERT est démissionnaire. C'est Erwan, son fils, qui souhaite poursuivre. Une tentative de fusion avec St Vincent a été amorcée mais ces derniers souhaitent rester dans leur commune. Des filets et des poteaux ont été commandés, reste à les mettre en place.

### ✓ **Tennis**

Certains administrés souhaitent la remise en état de l'éclairage. Il y a plusieurs années, une intervention avait été demandé au SDE, l'installation a été jugé trop obsolète. Ils seront à nouveau sollicités, un devis à électricien sera également demandé.

### ✓ **Salle d'animation**

Des troupes de théâtre amateurs demandent à jouer dans notre salle :

- ✓ Le Jet d'Encre, samedi 7 octobre 2023
- ✓ La troupe Pic Merle dimanche 21 janvier 2024
- ✓ Amicale laïque de Chomérac « actions féminines », un samedi avant le 31.12.23

Les élus sont favorables à leur venue, reste à savoir comment sont tarifés ces représentations.

- ✓ Café littéraire, le 13 octobre certainement à la Cantine à 20h30

### ✓ **Divers**

**Ventes ambulantes** : Mme Seksaf (Kokédama – art floral) demande à poursuivre l'occupation du parking en même temps que les heures d'ouverture du chalet. Les élus n'émettent pas d'opposition, le tarif est inchangé.

**Fête de la Voie Douce** : bilan positif même si l'étendue (du stade à la Grangeasse) est trop importante, certains stands étaient espacés de plus de 80m.

**Fête des Familles organisée par la CCARC** : organisateurs très satisfaits ; plus de 550 visiteurs.

Il est à noter que des remerciements tout particuliers seront adressés à Jean COMBE, à Jérémy DUSSERRE (fermier) et M. VERGNE (propriétaire) pour le prêt de leur champ.

Rencontre élus / CCARC / représentants région pour **signature Contrat Région d'Ardèche Rhône Coiron**, aide attribuée Projet Multi-accueil 210 000.00 €.

**DETR** (Etat) habituellement, ces dossiers sont à déposer avant le 15 janvier, cette année ils doivent être déposés avant le 30 novembre. A.BERNARD rappelle que le dossier MAM a été refusé en 2023, il propose de le redéposer cette fois.

**PCS** : une intervenante présentera le projet au prochain conseil, soit le 24.10 à 18h30

Eclairage solaire : à chiffrer pour le parking de Pierre SOULET

Question de V.TEILHAS-BALME : est-il possible de faire des commandes groupés avec la CCARC et revendre en faisant bénéficier les particuliers d'un prix réduit Fioul/granulés/bois ? A.BERNARD lui répond que ce n'est pas légal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.